



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme du complément de libre choix du mode de garde

Question écrite n° 5619

Texte de la question

Mme Marine Hamelet appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les conséquences de la réforme du complément de libre choix du mode de garde (CMG) dans le cadre du budget de la sécurité sociale 2025. Jusqu'à présent, cette aide permettait aux familles de bénéficier d'un soutien financier pour la prise en charge d'un enfant par une assistante maternelle déclarée. Toutefois, selon les règles en vigueur, cette allocation cesse dès que l'enfant atteint l'âge de six ans, sans distinction de situation particulière. Or cette limitation entraîne des difficultés majeures pour certaines familles, notamment celles ayant des enfants en situation de handicap. Par exemple, un parent témoigne que son fils de six ans, reconnu par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et bénéficiant du programme Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), ne peut rester sans surveillance prolongée et requiert un accompagnement spécifique. La fin du complément de libre choix du mode de garde les place dans une situation financière intenable, contraignant potentiellement l'un des parents à cesser son activité professionnelle, menaçant ainsi leur équilibre économique et social. De plus, le budget 2025 prévoit d'étendre l'accès au complément de libre choix du mode de garde jusqu'à l'âge de douze ans pour les familles monoparentales à compter du 1er septembre 2025. Cependant, d'autres familles, bien qu'ayant deux parents actifs, sont confrontées aux mêmes contraintes de garde et devraient pouvoir bénéficier de cette extension. Ainsi, elle lui demande si le Gouvernement envisage d'élargir l'accès au complément de libre choix du mode de garde jusqu'à douze ans pour toutes les familles confrontées à ces problématiques, indépendamment de leur composition, afin de garantir une solution équitable pour les parents qui doivent concilier vie professionnelle et obligations familiales.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Hamelet](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5619

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2198